

Protocole de mise en sûreté

Clé en main



Stéphanie Disant

Coach et formatrice Petite Enfance



PROTOCOLE DE MISE EN SÛRETÉ DES EAJE

► Le contexte

Le protocole de mise en sûreté demandé par Laurence Rossignol, Ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes, découle des deux éléments législatifs suivants :

- ✓ **La circulaire ministérielle** n° DGCS/SD2C/2016/261 du 17 août 2016, relative à la préparation aux situations d'urgence particulière pouvant toucher la sécurité des établissements d'accueil du jeune enfant ou des établissements relevant de la protection de l'enfance.
- ✓ **Les personnels** intervenant en EAJE ou établissements relevant de la protection de l'enfance sont, dans le cadre de l'exercice de leur fonction, **acteurs à part entière de la sécurité civile**, puisque le code de la sécurité intérieure dispose en son article L. 721-1 que « toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile » et que, « en fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires ».



► Mon offre

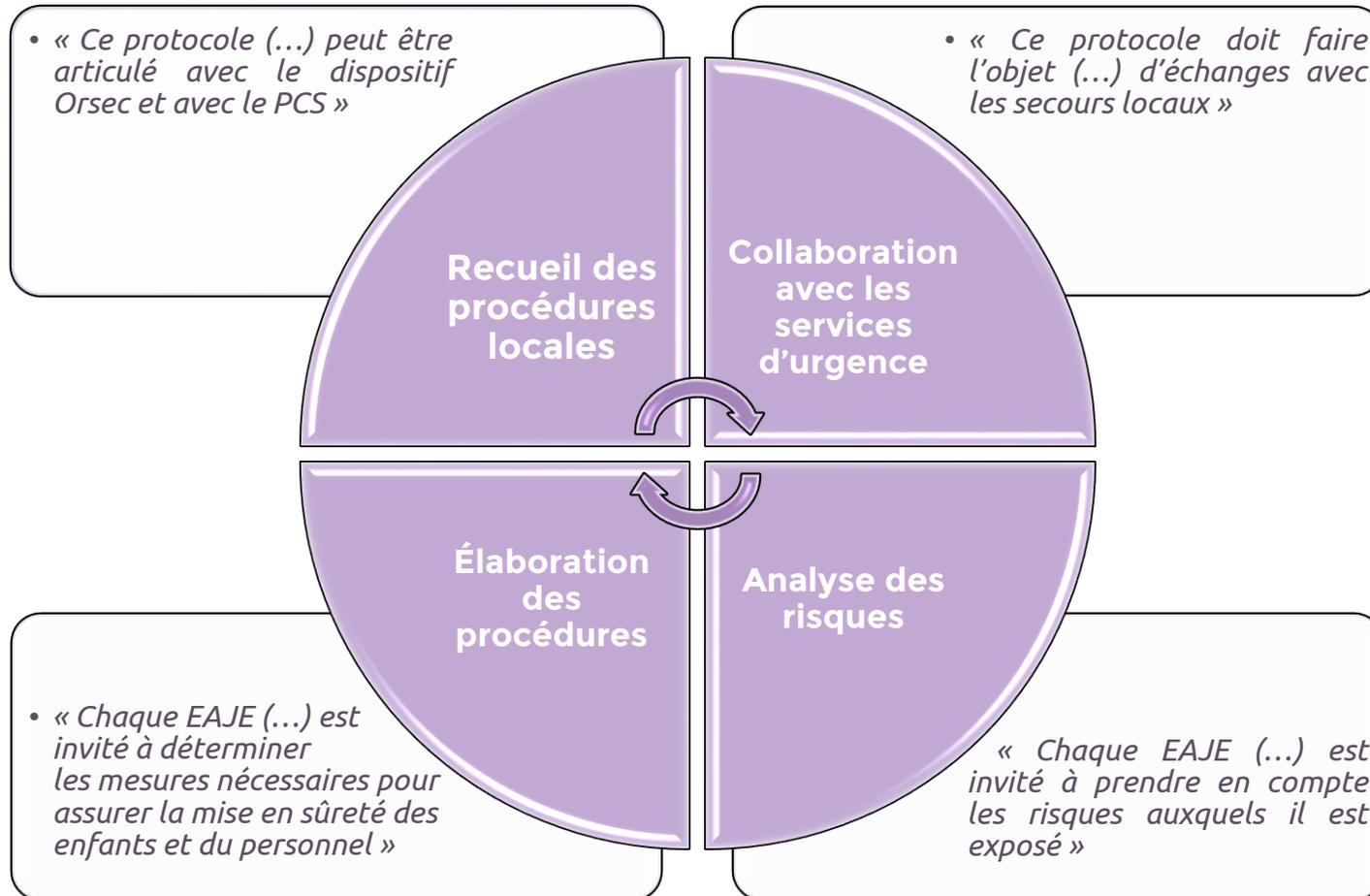
Éducatrice de Jeunes Enfants, directrice de crèche pendant 10 ans, formatrice de responsables de structure Petite Enfance, je sais d'expérience que l'élaboration de ce protocole demande **un temps et une méthodologie qui peut manquer** aux gestionnaires et directeurs / directrices de structure.

Afin de **vous accompagner dans l'application de cette nouvelle directive à mettre en place au plus vite**, je vous propose mes services pour vous remettre, après analyse de votre structure et de son fonctionnement, votre protocole de mise en sûreté.



PROTOCOLE DE MISE EN SÛRETÉ DES EAJE

► Mes réponses aux attentes réglementaires





PROTOCOLE DE MISE EN SÛRETÉ DES EAJE

► Ma prestation



- Recueil des procédures locales (PPMS, PCS...)
- Organisation du rendez-vous avec les services locaux en charge de la sécurité
- Analyse des risques et de la situation de l'EAJE (locaux et ses environs)
- Élaboration des conduites de mises en sécurité (évacuation et mise à l'abri)
- Définition des missions de chaque membre du personnel



- Conduites de mise en sûreté
 - Procédures en cas de survenue d'un risque
 - Procédures en cas d'information extérieure d'un risque
- Procédures à destination du personnel
 - Personnel permanent : formation et informations du personnel
 - Personnel non permanent
- Procédures à destination des personnes pénétrant dans la structure
- Procédures à destination du/de la responsable de la structure
- Élaboration de fiches synthétiques des procédures



- Présentation du protocole remis
- Envoi de la copie au Maire et au Préfet
- Conseils éventuels concernant les locaux

À votre disposition pour toute information complémentaire.



Stéphanie Disant

Coach et formatrice de responsables
de structure Petite Enfance

☎ 06 17 71 60 76

🌐 stephanie-disant.fr

✉ ecrire@stephanie-disant.fr